

N° DEL/2023-108



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 13 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 06 novembre 2023

PRESENTS (29)

Délégués titulaires (26) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DATIN Yves, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. CASSEZ Didier, Mme COURTEIX Nadine, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

ABSENTS

M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (8) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme DUBOCHAUD Patricia a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PEYRAT Denise a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

OBJET : Décision Modificative n°2 – Budget Principal

M. le Président propose ~~de procéder~~ à une décision modificative par virement de crédits entre chapitres considérant que les crédits ouverts au chapitre 65 sont insuffisants :

Décision Modificative n°2 :

Fonctionnement :

Virement de crédits :

	Dépenses	Dépenses
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	+ 37 000 €	
Art 6541 – Créances admises en non valeur	+ 37 000 €	
Fonction 020 - Administration générale		
Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions		- 37 000 €
Art 6817 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		- 22 000 €
Art 6542 – Créances éteintes		
Fonction 020 – Administration générale		- 15 000 €
TOTAL	+ 37 000 €	- 37 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 35 voix pour et 2 abstentions :

Autoriser M. le Président à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision modificative.

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 2

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 14 novembre 2023**

Le Président,

Carrefour de
l'Épinette
19580
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRE

Communauté de Communes
Ventadour-Egletons-Mendolères